

<b>Intitulé de l'UE</b>	<b>Droit privé I</b>
<b>Section(s)</b>	- (6 ECTS) Bachelier en Droit Cycle 1 Bloc 1

<b>Responsable(s)</b>	<b>Heures</b>	<b>Période</b>
Aurélie DI TRAPANI Fabian GILLARD	75	Quad 1

<b>Activités d'apprentissage</b>	<b>Heures</b>	<b>Enseignant(s)</b>
<b>Droit des obligations et contrats</b>	37.5h	<b>Fabian GILLARD</b>
<b>Droit des personnes</b>	12.5h	<b>Aurélie DI TRAPANI</b>
<b>Organisation judiciaire</b>	12.5h	<b>Audrey HERNE</b>
<b>Séminaire méthodologique</b>	12.5h	<b>Fabian GILLARD</b>

<b>Prérequis</b>	<b>Corequis</b>

<b>Répartition des heures</b>
<b>Droit des obligations et contrats</b> : 32h de théorie, 5.5h d'exercices/laboratoires
<b>Droit des personnes</b> : 10h de théorie, 2.5h d'exercices/laboratoires
<b>Organisation judiciaire</b> : 10.5h de théorie, 2h d'exercices/laboratoires
<b>Séminaire méthodologique</b> : 12.5h d'exercices/laboratoires

<b>Langue d'enseignement</b>
<b>Droit des obligations et contrats</b> : Français
<b>Droit des personnes</b> : Français
<b>Organisation judiciaire</b> : Français
<b>Séminaire méthodologique</b> : Français

<b>Connaissances et compétences préalables</b>
Aucune

<b>Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES</b>
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes

- Communiquer : écouter, informer, conseiller tant en interne qu'en externe
  - Présenter des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion.
- Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en droit
  - Effectuer des recherches juridiques sur différentes formes de supports
  - Utiliser la terminologie juridique en français et dans au moins une autre langue.
- Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systématique
  - Cibler les différentes questions juridiques soulevées, les analyser et les confronter avec les sources idoines du droit
  - Chercher et développer des solutions argumentées les mieux appropriées en droit et/ou en gestion
  - Développer un esprit de synthèse
- S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission.
  - Assurer de façon autonome la tenue, le suivi et l'aboutissement des dossiers relatifs à des problèmes juridiques et/ou de gestion
  - Organiser son travail afin de respecter les délais
- S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
  - Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité

## Objectifs de développement durable



### Éducation de qualité

Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.



### Egalité entre les sexes

Objectif 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

- 5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.



### Inégalités réduites

Objectif 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

- 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leurs handicaps, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.



### Paix, justice et institutions efficaces

Objectif 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

- 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.
- 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.

## Acquis d'apprentissage spécifiques

Au terme de cette unité, l'étudiant sera capable :

- de définir les notions et concepts essentiels du droit des obligations (nouveau système et ancien système) ;
- d'expliquer le contenu, la portée et les éventuelles limites du principes fondateurs du droit des obligations ;
- d'expliquer en quoi la réforme du code civil a permis (ou pas) de répondre aux critiques adressées à l'ancien système;
- d'appliquer les mécanismes fondateurs du droit des obligations à des situations non vues au cours ;
- de lire, comprendre et évaluer la pertinence des décisions de jurisprudence analysées au cours ;
- d'utiliser le code civil, en ses articles relatifs au droit des obligations (ancien code et nouveau code)
- de transposer les connaissances acquises en droit des obligations aux autres branches du droit privé;
- de développer une vision critique de droit des obligations, tant au regard de ses objectifs initiaux que de son adéquation avec la société actuelle.

### **Contenu de l'AA Droit des obligations et contrats**

Plan :

- Contexte et objectifs de la réforme du Livre 5 du code civil
- Définitions et typologie
- Conclusion d'un contrat et naissance des obligations contractuelles
- Question des vices du consentement et théorie de la nullité
- Etude de l'objet
- Etude de la cause
- Etude de la convention-loi et de l'exécution de bonne foi
- Question de l'inexécution imputable au débiteur
- Question du changement de circonstances
- Effets du contrat à l'égard des tiers
- Fin du contrat

### **Contenu de l'AA Droit des personnes**

Plan:

- 1.L'acquisition de la personnalité
- 2.La perte de la personnalité

3. Les droits de la personnalité

4. L'état des personnes

5. Les incapacités

### Contenu de l'AA Organisation judiciaire

Notions de justice, procès, procédure

Les acteurs de la justice - le monde judiciaire

Structure et compétences des cours et tribunaux

Les grands principes du procès civil

Conditions à la recevabilité de l'action

Aperçu des différents types de demandes, des différents types de défenses, des différentes décisions de justice et des principales voies de recours

### Contenu de l'AA Séminaire méthodologique

L'objectif du cours est de familiariser les étudiants à la manipulation et à la recherche dans les principaux outils nécessaires à tout apprentissage en droit :

- les codes

- les ouvrages et articles de doctrine

- les décisions de jurisprudence

Une attention toute particulière sera apportée à la lecture, le décryptage et l'analyse de décisions de jurisprudence (ceci pour préparer au mieux l'ensemble des examens pour lesquels l'analyse d'une décision de jurisprudence est requise). Ce travail prendra la forme d'exercices pratiques d'analyse, réalisés en classe, pendant les heures de cours. Nous analyserons la structure et les modes de compréhensions de décisions de 1er degré, d'appel et de cassation.

### Méthodes d'enseignement

**Droit des obligations et contrats** : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche déductive, étude de cas, utilisation de logiciels

**Droit des personnes** : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive

**Organisation judiciaire** : cours magistral, approche interactive, approche par situation problème, approche inductive, approche déductive, étude de cas

**Séminaire méthodologique** : travaux de groupes, approche inductive, approche déductive, utilisation de logiciels

### Supports

**Droit des obligations et contrats** : notes de cours, activités sur eCampus, décisions de jurisprudence vues au cours

**Droit des personnes** : copies des présentations, notes de cours, activités sur eCampus

**Organisation judiciaire** : syllabus

**Séminaire méthodologique** : activités sur eCampus

### Ressources bibliographiques de l'AA Droit des obligations et contrats

Ancien et nouveau code civil

JAFFERALI, R., Le nouveau Livre du code civil, Editions Larcier, 2022.

### Ressources bibliographiques de l'AA Droit des personnes

Ancien et Nouveau Code civil

Code judiciaire

LELEU, Y.-H., *Droit des personnes et des familles*, Bruxelles, Larcier, 2020.

CARRE, D. (dir.), *Droit des personnes et des familles, chronique de jurisprudence*, 2011-2016, Bruxelles, Larcier, 2016

MATHIEU, G., *Droit de la famille*, Bruxelles, Larcier, 2022.

### Ressources bibliographiques de l'AA Organisation judiciaire

LEVAL de, G., *Droit judiciaire – Tome 1. Institutions judiciaires*, Bruxelles, Larcier 2019

LEVAL de, G., *Droit judiciaire – Tome 2. Procédure civile*, Bruxelles, Larcier 2021

### Évaluations et pondérations

<b>Évaluation</b>	Évaluation avec notes aux AA
<b>Pondérations</b>	Droit des obligations et contrats : <b>50%</b> Droit des personnes : <b>17%</b> Organisation judiciaire : <b>16%</b> Séminaire méthodologique : <b>17%</b>
<b>Langue(s) d'évaluation</b>	Droit des obligations et contrats : Français Droit des personnes : Français Organisation judiciaire : Français Séminaire méthodologique : Français

#### Méthode d'évaluation de l'AA Droit des obligations et contrats :

L'évaluation se réalise de manière différenciée : une partie de l'évaluation se réalise hors session ; une autre se réalise en session, dans le cadre d'un examen oral.

La partie "hors session" de l'évaluation se réalise de la manière suivante :

- un test informatisé sur Moodle la semaine du 9 octobre
- un test informatisé sur Moodle la semaine du 20 novembre
- un test informatisé sur Moodle la semaine du 18 décembre

**Attention, la non présentation, sans justification valable, d'une seule des 3 évaluations "hors session" entraîne l'attribution d'une cote d'absence pour la totalité de l'épreuve (en ce compris l'oral).**

Chaque évaluation "hors session" est cotée sur /10

La somme des trois évaluations "hors session" conduit à une cote /30, qui représente, elle-même, 30% de l'évaluation finale.

La partie de l'examen qui se déroule "en session" prend la forme d'un examen oral, coté /70.

L'examen oral se divise lui-même en deux parties :

a. Une présentation d'un des 11 chapitres du cours, sur la base d'un document non utilisé dans le cadre du cours (décision de jurisprudence, article de doctrine, analyse d'un droit étranger, ...). Cette partie de l'examen est cotée sur 30 points et représenté 30% de l'évaluation globale.

b. Une discussion (sans préparation) sur, au moins, 3 chapitres du cours. Cette partie de l'examen est cotée sur 40 et représente 40% de l'évaluation globale.

Attention, la non participation "effective" à une seule des 2 modalités d'e l'évaluation orale entraîne la note de zéro pour l'ensemble de l'examen "en session".

Par ailleurs, la non présentation, non justifiée, de l'examen oral "en session" entraîne l'attribution d'une note d'absence pour la totalité de l'épreuve (et efface donc les cotes éventuellement obtenues pour les parties "hors session").

**Méthode d'évaluation de l'AA Droit des personnes :**

Examen écrit en première et seconde session

**Méthode d'évaluation de l'AA Organisation judiciaire :**

Examen écrit en première et seconde session

**Méthode d'évaluation de l'AA Séminaire méthodologique :**

Chaque étudiant devra remettre, pour le dernier jour de cours du quadrimestre, un dossier individuel en lien avec une thématique particulière relevant du droit des obligations (les thématiques seront attribuées par l'enseignant en début de quadrimestre).

Ce dossier devra être subdivisé en quatre parties : une partie consacrée à la législation, une partie consacré à la doctrine, une partie consacrée à la jurisprudence, une synthèse finale.

La partie "législation" devra contenir le texte, entier, des dispositions légales qui régissent la problématique étudiée.

La partie "jurisprudence" devra contenir 5 décisions en lien direct avec la matière (ces 5 décisions seront elles-mêmes réparties de la manière suivante : 3 décisions de premier degré ; 1 décision rendue en degré d'appel ; 1 décision rendue en cassation).

La partie "doctrine" devra contenir la référence active (hyperlien) à 5 articles de doctrine.

La note de synthèse sera quant à elle établie sur la modèle des "notes de synthèse" établies à la fin de chaque chapitre étudié dans le cadre du cours de droit des obligations.

La finalité de cette évaluation est de vérifier que vous disposez des compétences pour identifier les bases légales, les illustrations jurisprudentielles et doctrinales pour toute problématique en droit.

Année académique : **2023 - 2024**